

4 ans après l'assassinat d'Agnès Dury au Burundi, les procédures s'enlisent

@rib News, 29/12/2011 COMMUNIQUE DE PRESSE Assassinat d'Agnès Dury au Burundi : 4 ans d'inertie et maintenant ? Quatre ans après l'assassinat d'Agnès Dury, humanitaire engagée auprès de l'Action contre la Faim au Burundi, les circonstances de ce drame et ses raisons ne sont toujours pas élucidées ; les procédures s'enlisent. Fin novembre 2011, la visite au Burundi de François Danel, Directeur Général d'ACF, et de Sœur Verine, la sœur d'Agnès Dury, a permis de réaffirmer la volonté des parties civiles de voir aboutir cette procédure. Au-delà, est-ce que cela a permis de faire avancer le dossier ?

Enquête burundaise : Deviendra-t-elle impartiale ? La récente reprise du dossier par le Substitut Général de la Cour Suprême, Nicodème Gahimbare, après plus de 2,5 ans d'absolue inertie, fait l'objet de beaucoup d'attentes des parties civiles. Il est notamment engagé à investir l'ensemble des pistes, y compris celle de l'attaque des policiers français en septembre 2010, et à mener une enquête sur les importants dysfonctionnements observés dès janvier 2008 et pendant les mois qui ont suivi. Il est crucial que la justice burundaise puisse faire un travail impartial, objectif et professionnel, tout en tenant compte des éléments de la procédure française, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent. Sinon, il est à craindre que le Substitut Général se fourvoie et perde encore du temps. La démonstration d'une volonté toujours en action de la justice française La Juge d'instruction, Pascale Sappey-Guesdon, ne propose toujours pas de stratégie d'enquête. Les parties civiles attendent de voir à l'œuvre le nouveau Procureur du tribunal de Mûcon, Karine Malara, dont le soutien effectif est attendu, le parquet ayant en effet brillé par son absence pendant ces 4 années de procédure. Rencontrée pour la première fois fin novembre par les parties civiles, elle a semblé montrer un intérêt pour le dossier. Les parties civiles continueront de faire pression pour que la vérité soit faite sur ce crime odieux. Elles appellent toujours à l'affichage d'une volonté politique manifeste au Burundi et en France. Le silence des deux Etats sur cette affaire a pu avoir pour incidence d'avoir cautionné pendant 4 ans la défaillance des deux procédures sous prétexte de laisser les opérations techniques « faire leur travail ». Il est temps que les gouvernants affirment publiquement que la vérité doit être trouvée sur l'assassinat d'Agnès Dury. De retour du Burundi, Sœur Verine Dury déclare : « Concrètement, notre déplacement a permis de récupérer les balles et ainsi comparer cette norme erreur judiciaire française. Pour le reste, on attend de voir ce qui se passe au-delà des déclarations d'intention... Nous allons continuer de suivre de près les deux procédures. Ainsi, je compte retourner au Burundi au printemps prochain et pas seulement pour poser la stèle à Ruyigi à la mémoire d'Agnès ». Cliquez ici pour voir la vidéo sur Youtube